



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0268

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6°

objet : Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0268**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'extension du palais des Congrès, la Communauté urbaine a acquis, par actes authentiques en date des 18 juillet 2003 et 6 février 2004, divers volumes et droits fonciers sur le site de la Cité internationale qui en font l'un des nouveaux covolumistes de ce site.

A ce titre, la Communauté urbaine doit donc intégrer l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I qui regroupe tous les différents propriétaires ou preneurs à bail de la partie centrale de la Cité internationale. Les statuts de cette association ont été créés en même temps que le cahier des règles d'usage et d'occupation des différents lots et volumes par actes notariés déposés le 28 juillet 1995. Ces documents ont été mis à jour au vu des différentes modifications liées au projet, intervenues dans la répartition des volumes, la dernière modification ayant été entérinée en avril 2003, dans le cadre de l'acquisition précitée de différents volumes par la Communauté urbaine.

Cette association syndicale libre gère les charges communes générales à tous les volumes, appartenant aux différents propriétaires ou preneurs à bail. Ces charges concernent l'entretien de certains espaces publics, notamment de la rue couverte ainsi que la maintenance d'équipements communs comme les pompes d'exhaure, la centrale d'énergie et le groupe électrogène.

La Communauté urbaine doit donc être représentée au sein de cette association syndicale libre afin de prendre part aux décisions prises lors des assemblées générales.

En outre, elle doit contribuer au budget général de cette association syndicale libre en fonction du nombre de voix attribuées aux volumes dont elle est propriétaire. Ces dépenses seront révisées en fonction du budget adopté chaque année pour l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I.

Il est donc proposé au Conseil de désigner son représentant au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Yves Blein pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.